



SANTÉ & SOCIAUX
PUBLIC ET PRIVÉ

L'UNSA vous offre une protection juridique durant votre activité professionnelle au CH de Givors

Vos représentants du personnel **UNSA** du C.H de Givors sont là
pour vous défendre et défendre vos droits

Protection Juridique Vie Professionnelle

Le périmètre négocié dans le cadre de l'accord



**Pour
qui**

Tous les adhérents en activité
professionnelle
à jour de leur cotisation syndicale

**Quels
litiges**

Litiges avec
l'employeur

- Défaut d'application contrat de travail
Rémunération, horaires, congés, départ à la retraite...
- Contestation licenciement individuel
- Contestation sanction disciplinaire
Public & privé : avertissement, blâme, mise à pied...
- Harcèlement
- Rupture conventionnelle, démission, activité partielle...

Litiges avec un
tiers

- Poursuites pour faute de service ou professionnelle
- Poursuites pénales liées à des actions de gestion professionnelle
- Violences volontaires infligées à l'assuré
- Diffamations ou injures publiques à l'encontre de l'assuré
- Complément protection fonctionnelle salarié public
- CPAM

N'hésiter pas nous contacter

04.78.07.30.61 unsa@ch-givors.fr